

19^e PRIX PAUL DUVIGNEAUD

DE L'ÉDUCATION PERMANENTE À L'ENVIRONNEMENT URBAIN

AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

C'est en 1992, peu après la mort du Prof. P. Duvigneaud, que l'asbl Inter-Environnement Bruxelles eut l'idée de mettre sur pied un prix qui lui serait dédié, et dont l'objectif serait de sensibiliser le citoyen à la qualité de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale, par le biais de projets destinés à la collectivité.

C'était ainsi rendre hommage au travail de pédagogue de Paul Duvigneaud, professeur de botanique et d'écologie à l'Université Libre de Bruxelles, qui fut réellement l'initiateur du concept de « l'écosystème urbain » étudié sous ses aspects scientifiques et humains et qui, l'un des premiers, milita pour une meilleure gestion écologique de la ville.

Depuis 2004, et toujours grâce à un subside octroyé par la COCOF, c'est le Centre Paul Duvigneaud asbl qui se charge de l'organisation du prix, sur un thème différent chaque année.

La vocation première d'un prix d'éducation permanente est notamment de favoriser et développer, chez le public adulte aussi bien que chez les jeunes :

- une prise de conscience et une analyse critique des réalités et des enjeux (ici : environnementaux, mais aussi de qualité de vie...) de ce début de XXI^e siècle ;
- la capacité à développer des initiatives collectives, basées sur une citoyenneté active, privilégiant l'expression d'une diversité culturelle et/ou intergénérationnelle.

Ces qualités d'éducation permanente constitueront, au même titre que la mise en valeur du thème de l'année, un des critères majeurs de sélection du projet lauréat.

Prix 2012 : rencontres autour du thème "**Planter malin**"

Si la présence du végétal en ville est souvent appréciée, ses besoins et ses rôles sont généralement méconnus.

Besoins en eau, en sol (équilibré en nutriments, pas forcément saturé d'azote par un engrais), en protection contre les insectes etc.

Rôle dans les cycle de l'eau ou de la matière organique, et donc dans la qualité des sols, rôle très méconnu de la complexité d'éléments végétaux comme les haies, sur les possibilités de régulation des populations de *ravageurs* (pucerons...).

On crée ainsi souvent des situations peu favorables à une gestion « écologique » des espaces verdurisés (pas seulement les parcs, jardins, mais aussi les parterres, façades vertes...), c-à-d plus respectueuse d'un fonctionnement « en écosystèmes » de la ville.

Planter malin consisterait alors à créer des conditions propices à un « **traiter malin** » :

- sans insecticides, fongicides... ;
- économe en eau (pas d'arrosage systématique à l'eau de distribution...) et en énergie ;
- recyclant sur place la matière organique ; etc..

Certains choix peuvent y contribuer, par exemple :

- choix judicieux d'espèces (au potager : associations de légumes ; pour la haie : éviter les lauriers cerises, mal compostables...) ou de variétés (au verger : rustiques, moins sensibles) ;
- choix d'aménagement (pas de « murs végétaux » sans un minimum de sol, de possibilités de compostage...) ou de création/amélioration de milieux (pour que les haies, p.ex., puissent jouer un rôle de *réservoir d'auxiliaires*, de *zone de liaison* du réseau écologique...).

Pour que ces choix puissent être posés par les acteurs de terrain, actifs dans le développement de leur quartier, un travail de sensibilisation et d'information est nécessaire : échange de connaissances et d'expériences, rencontre avec des personnes-ressources.

Règlement

OBJET DU CONCOURS

L'objectif de ce prix est de promouvoir l'éducation permanente des adultes et de sensibiliser les jeunes à l'environnement et à la nature en milieu urbain, en soutenant des projets situés dans cette perspective et centrés sur la Région de Bruxelles-Capitale.

PARTICIPATION

Le prix est ouvert à tout collectif, même s'il est créé pour l'occasion.

Les projets doivent parvenir à l'adresse mentionnée **avant le 08 juin 2012**, via un dossier de candidature dont le contenu est précisé ci-dessous. La signature de ce document engage le collectif à réaliser le projet présenté, dans un délai raisonnable, au cas où il se verrait primé.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature devra être rédigé en français et comporter un **formulaire de participation** disponible au Centre Paul Duvigneaud (coordonnées ci-dessous ; aussi téléchargeable sur son site Internet), complété et signé.

Ce document de synthèse peut être accompagné de tout autre document : textes, plans, photographies, projet de budget (recommandé), liste des associations partenaires... permettant au jury de se faire une idée plus précise du projet présenté.

LE PRIX

Un prix de 2 500 € sera alloué à un lauréat, ou éventuellement réparti entre deux lauréats, désigné(s) par le jury. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

LE JURY

Le jury sera composé de 5 personnes au minimum et comprendra notamment un ou des représentants de la Commission communautaire française et du Centre Paul Duvigneaud. Le secrétariat du jury sera assuré par le Centre Paul Duvigneaud.

DROITS

Les participants acceptent que leur projet soit, à titre gracieux, présenté éventuellement par le Centre Paul Duvigneaud dans le cadre d'une exposition, dans la presse, ou sur son site Internet par exemple.

CALENDRIER

Ouverture officielle du concours : 01 mars 2012

Date limite de remise des candidatures : retardée d'une semaine !: **08 juin 2012**

Le(s) lauréat(s) sera averti par lettre dans le courant du mois de juin 2012.

ADRESSE (dépôt des dossiers, renseignements, secrétariat, bibliothèque)

CENTRE PAUL DUVIGNEAUD DE DOCUMENTATION ECOLOGIQUE :
rue de l'Ermitage 55 (CIVA) à 1050 Bruxelles

Tél. : 02 642 24 92 – 0470 100 591 ; fax 02 642 24 94 ; centrepduvigneaud@gmail.com

Site web : www.centrepaulduvigneaud.be



Le Prix Paul Duvigneaud est organisé grâce au soutien de
la Commission communautaire française

Centre PAUL DUVIGNEAUD de Documentation écologique asbl

Siège social : av. du Pérou 67 à B - 1000 Bruxelles Tél/fax : 02 673 03 65

Le Centre Paul Duvigneaud est soutenu par la Région de Bruxelles-Capitale

membre du



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDERLIJK GEWEST